

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté
française du 27 mars 2003 portant nomination des
membres du Conseil d'avis de l'Office de la Naissance et de
l'Enfance**

A.Gt 09-07-2020

M.B. 22-07-2020

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 17 juillet 2002 portant réforme de l'Office de la Naissance et de l'Enfance, en abrégé «O.N.E.», tel que modifié, l'article 22;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 27 mars 2003 relatif à la composition du Conseil d'avis créé par l'article 22 du décret du 17 juillet 2002 portant réforme de l'Office de la Naissance et de l'Enfance, en abrégé «O.N.E.», l'article 1^{er};

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 27 mars 2003 portant nomination des membres du Conseil d'avis de l'Office de la Naissance et de l'Enfance, tel que modifié;

Considérant qu'il convient de pourvoir au remplacement de certains membres;

Considérant les candidatures reçues;

Sur proposition de la Ministre de l'Enfance;

Arrête :

Article 1^{er}. - A l'article 1^{er} de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 27 mars 2003 portant nomination des membres du Conseil d'avis de l'Office de la Naissance et de l'Enfance, tel que modifié, sont apportées les modifications suivantes :

a) au point 2^o, b), les mots «Lila JORIS» sont supprimés;

b) au point 2^o, c), les mots «Isabelle GASPARD» sont remplacés par les mots «Lila JORIS» et les mots «Fabiola FRIPPIAT» sont remplacés par les mots «Cécile Van HONSTE»;

c) au point 3^o, les mots «Séverine ACERBIS» sont remplacés par les mots «Laudine LAHAYE» et les mots «Delphine CHABERT» sont remplacés par les mots «Christophe COCU»;

d) au point 4^o, les mots «Annick MARCHAND» sont remplacés par les mots «Renée LIBOTTE»;

e) au point 5^o, les mots «Virginie CHARTON» sont remplacés par les mots «Chantal WYART».

Article 2. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Article 3. - La Ministre de l'Enfance est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 9 juillet 2020.

Le Ministre-Président,

P.-Y. JEHOLET

La Vice-Présidente et Ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des
Médias et des Droits des Femmes,

B. LINARD